



FAIRTRADE INTERNATIONAL

Les Principes de Bonne Gouvernance - Le Règlement Interne

Fairtrade soutient les organisations de producteurs dont le fonctionnement interne est démocratique, participatif et transparent afin de faciliter le développement socio-économique des membres.

1

INFORMATIONS GENERALES: Incluent les détails de l'organisation de producteurs, telles que le nom de la personne contact, l'objectif, l'adresse, les valeurs et la spécialité



300 MEMBRES



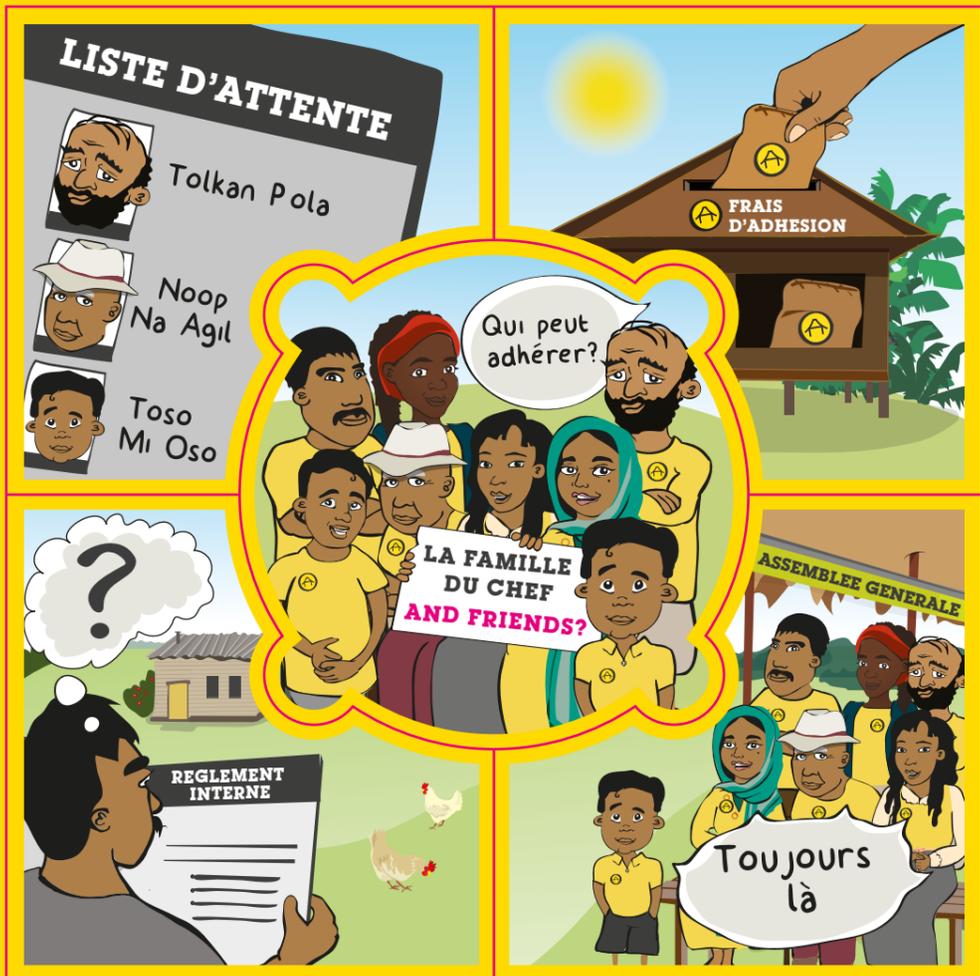
2

LES OBJECTIFS DE L'ORGANISATION DE PRODUCTEURS: Ce sont les activités principales de l'organisation et son mode de fonctionnement, dont les services aux membres.



3

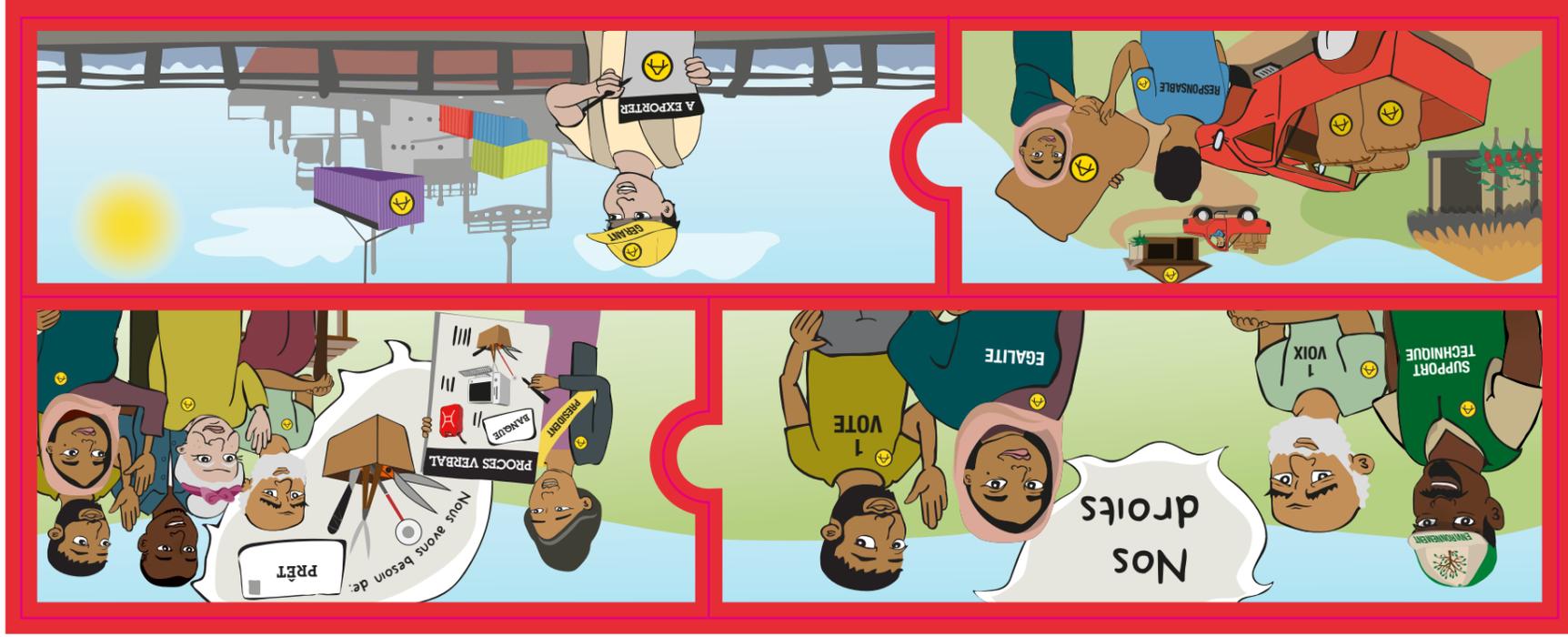
L'ADHESION: Il s'agit des critères d'adhésion, ainsi que les droits et les responsabilités des membres



4

LES ASSEMBLEES: Comment préparer et tenir les assemblées générales, c'est-à-dire le délai de notification, les personnes à convier et la fréquence des assemblées.





5

LES ACTIVITES REMUNERATRICES ET LES FINANCES: Comment l'organisation de producteurs génère ses revenus et tient ses comptes, dans un souci de responsabilité et de transparence



Les Principes de Bonne Gouvernance - Le Règlement Interne



FAIRTRADE INTERNATIONAL

Fairtrade soutient les organisations de producteurs dont le fonctionnement interne est démocratique, participatif et transparent afin de faciliter le développement socio-économique des membres.

7

PROCESSUS DE DECISION: Décrit le droit de vote des membres de l'organisation et des organes de gouvernance, ainsi que les critères pour siéger, délibérer et voter.



6

LES ORGANES DE GOUVERNANCE: Il s'agit de savoir qui supervise et met en oeuvre les activités de l'organisation de producteurs, et comment les organes internes interagissent.



8

DISSOLUTION ET CONFLITS: Décrit les étapes pour résoudre les conflits entre les membre et/ou les organes de gouvernance. Est également précisé ce qui est requis dans le cas où la dissolution serait nécessaire.

